

OUEST FRANCE
22/11/2011



Trophée avenir élargit sa formule jeunes

La bourse des jeunes évolue avec, à côté des projets citoyens, des coups de pouce aux créateurs d'entreprise.

La bourse des jeunes (Trophée avenir) remonte à 1992. Lancée à l'initiative de la Direction départementale de la jeunesse et des sports (aujourd'hui Direction de la cohésion sociale), elle accorde des coups de pouce financiers à des projets de jeunes tournant autour de la citoyenneté, la solidarité ou de l'animation. En deux décennies, ce sont plus de 200 projets qui ont été accompagnés pour un montant total de 200 000 €. Le champ est vaste : blog sur la coupe du monde en Afrique du Sud, carrière d'illusionniste, animation en maison de retraite, etc. Les initiatives foisonnent.

Au fil des ans, les partenaires fondateurs de la bourse des jeunes, alias les Trophés avenir, se sont rendu compte que de plus en plus de projets tendaient à être de nature économique : « **On était arrivé à la fin à 50 % de projets de créations d'entreprise** », constate Jacques Audureau, patron du groupe Vensys, l'un des partenaires avec le Crédit mutuel et la chambre de commerce et d'industrie.

Dotations relevées

Du coup, cette année, on a pris en compte officiellement cette évolution. Deux trophées sont en place, le trophée jeune, celui d'origine, avec quatre sous-branches : citoyenneté, économie durable, solidarité et animation des territoires et un trophée



De gauche à droite, Henri de L'Épinay, directeur de la CCI, Jacques Audureau, patron de Vensys et Didier Faivre, du Crédit mutuel.

économique, avec quatre sections aussi : production artisanale et industrielle, commerce, jeune agriculteur et service à la personne.

Huit lauréats seront primés dans chacune des deux catégories avec des dotations qui ont été relevées. Les bourses sont désormais comprises entre 1 500 € et 5 000 €.

Inscription (avant le 1^{er} mars 2012), sur internet sur le site : lestrophéesavenir.fr. La sélection se fera en mars et avril 2012 et les trophées seront remis aux lauréats le 26 avril 2012. Contact : faivre@creditimutuel.fr ; catégorie économique : Nathalie Iger (chambre de commerce) : 02 51 45 32 72 ; catégorie jeune : Marc Coucourde (direction de la cohésion sociale) 02 51 36 75 11.